

Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 3

Votants: 11

Séance du 01 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le premier avril l'assemblée régulièrement convoquée le 01 avril 2022, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Christophe BOYER, Georges GAY, Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONJANEL, Aimé RIALAIN, Eveline SANZ, Michel TOURNADRE, Michel TRIGNOL

Représentés: Bernard GUITTARD (pouvoir à Eveline SANZ), Sylvianne SOLVERY (pouvoir à Marie-Françoise MONJANEL), Didier THOMAS (pouvoir à Elisabeth KNICKERBOCKER)

Secrétaire de séance: Aimé RIALAIN

Approbation du compte rendu de la réunion du 25 février 2022

Vote du compte administratif – Commune de Larodde

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel TRIGNOL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		29 362.61		24 299.44		53 662.05
Opérations de l'exercice	272 311.75	305 462.05	518 092.15	547 676.38	790 403.90	853 138.43
TOTAUX	272 311.75	334 824.66	518 092.15	571 975.82	790 403.90	906 800.48
Résultat de clôture		62 512.91		53 883.67		116 396.58
				Restes à réaliser	9 562.99	
				excédent de financement Total		106 833.59

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
62 512.91	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Vote du compte administratif - Assainissement Larodde

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel TRIGNOL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	1 022.39			13 338.09	1 022.39	13 338.09
Opérations de l'exercice	9 036.72	10 303.50	242 382.32	336 106.32	251 419.04	346 409.82
TOTAUX	10 059.11	10 303.50	242 382.32	349 444.41	252 441.43	359 747.91
Résultat de clôture		244.39		107 062.09		107 306.48
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		107 306.48

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'inve
244.39	au compte 002 (excédent de fonctionnement)

Vote du compte administratif - Lotissement les Chambas

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de GAY Georges délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		26 694.73		78 360.81		105 055.54
Opérations de	208 837.88	205 421.76	134 237.11	42 237.96	343 074.99	247 659.72

l'exercice						
TOTAUX	208 837.88	232 116.49	134 237.11	120 598.77	343 074.99	352 715.26
Résultat de clôture		23 278.61	13 638.34			9 640.27
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		9 640.27
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

Vote du budget 2022 - Commune de Larodde - DE 2022 025

Le Conseil municipal délibère et décide :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Larodde pour l'année 2022 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 999 575.00 Euros

En dépenses à la somme de : 999 575.00 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter à l'unanimité, le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	123 700.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	135 500.00
65	Autres charges de gestion courante	41 720.00
66	Charges financières	5 000.00
67	Charges exceptionnelles	2 200.00
022	Dépenses imprévues	60.00
023	Virement à la section d'investissement	101 210.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 510.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		412 900.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	30 852.09
73	Impôts et taxes	133 295.00
74	Dotations et participations	137 970.00
75	Autres produits de gestion courante	39 010.00
76	Produits financiers	10.00
77	Produits exceptionnels	1 250.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	62 512.91
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		412 900.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	343 664.95
23	Immobilisations en cours	5 500.00
16	Emprunts et dettes assimilées	225 500.00
020	Dépenses imprévues	4 010.05
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 000.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		586 675.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	315 001.96
16	Emprunts et dettes assimilées	30 059.32
204	Subventions d'équipement versées	4 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	79 010.05
021	Virement de la section de fonctionnement	101 210.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 510.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	53 883.67
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		586 675.00

Vote du budget 2022 - Lotissement Larodde - DE 2022_026

Le Conseil municipal délibère et décide :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Larodde pour l'année 2022 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 327 524.37 Euros

En dépenses à la somme de : 309 472.33 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter à l'unanimité le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	12 150.00
66	Charges financières	678.03
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	134 237.11
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	678.03
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		147 743.17

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	141 838.57
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	678.03
002	Résultat de fonctionnement reporté	23 278.61
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		165 795.21

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	6 252.25
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	141 838.57
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	13 638.34
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		161 729.16

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	27 492.05
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	134 237.11
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		161 729.16

Vote du budget primitif - Assainissement Larodde - DE 2022 027

Le Conseil municipal délibère et décide :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Larodde pour l'année 2022 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 191 697.46 Euros

En dépenses à la somme de : 191 697.46 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter à l'unanimité le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	2 900.00
014	Atténuations de produits	800.00
66	Charges financières	571.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 220.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		9 491.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	6 300.61
74	Subventions d'exploitation	2 126.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	820.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	244.39
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		9 491.00

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	10 000.00
21	Immobilisations corporelles	1 962.09
16	Emprunts et dettes assimilées	136 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	820.00
041	Opérations patrimoniales	33 424.37
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		182 206.46

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	36 500.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 220.00
041	Opérations patrimoniales	33 424.37
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	107 062.09
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		182 206.46

Vote des taux d'imposition communaux 2022 - DE 2022_018

Considérant que les taux d'imposition n'ont connu aucune augmentation depuis 11 ans, les dernières augmentations datant de 2011 (+5%) et 2009 (+6%) ;

Considérant que les taux de la commune de Larodde sont en dessous des taux moyens appliqués par les communes voisines ;

le conseil Municipal, après examen des 2 taxes et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'appliquer une augmentation de 8% sur les 2 taxes :

Taxes	Taux d'imposition 2021	Taux d'imposition votés en 2022
Foncière bâti	30.68%	33.13%
Foncière non bâti	61.97%	66.93%

Gérance de l'auberge de LARODDE - convention avec M. et Mme MOREAU - DE 2022 019

Suite à l'appel à candidature lancé pour l'exploitation de l'auberge de la commune, la candidature de M. et Mme MOREAU a été retenue par la commission en charge de la gestion de ce commerce.

Considérant que la commune souhaite préserver le dynamisme commercial et social local et donc faire le nécessaire pour sauvegarder le dernier commerce de la commune,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de conclure un bail commercial dérogatoire de courte durée pour la gérance de l'auberge (usage du rez-de-chaussée du bâtiment) avec la société "**Auberge de Larodde**" gérée par M. Philippe MOREAU et Mme Mary-Annik MOREAU. Le bail commercial court à compter du 1er juin 2022.

Les élus décident de ne pas augmenter le loyer fixé à 200€ par mois.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Location de l'appartement au 1er étage de l'auberge - DE 2022 020

Considérant que la gérance de l'auberge va être assurée par la société "Auberge de Larodde" représentée par M. et Mme MOREAU, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- décide de louer l'appartement situé au 1er étage du bâtiment à M. et Mme MOREAU à compter du 1er juin 2022 ;
- fixe le loyer mensuel à 350€ charges non comprises.

A préciser qu'une caution d'un mois de loyer sera demandée et que le locataire devra fournir une attestation d'assurance couvrant les risques locatifs.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Subventions aux associations 2022 - DE 2022 021

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de renouveler l'attribution d'une subvention communale aux associations suivantes :

- Association des parents d'élèves Air Pays : 550€
- Société de Chasse : 360€
- Société de Pêche : 300€
- Loisirs et Partage : 450€
- Sancy Artense Foot : 450€
- Larodde Mémoire et Patrimoine : 350€
- Larodde Evènementiel : 350€
- Sancy Artense Pétanque : 450€
- Amicale des Sapeurs-pompiers de Tauves : 80€
- AFM Téléthon (délégation 63) : 50€

Soit un total de 3 390€.

Ventes au lotissement les Chambas

Monsieur le Maire informe les élus de deux propositions d'achat au lotissement les Chambas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- valide la vente de la parcelle ZP 207 (lot n°2) d'une surface de 753m² à Patrick LEYRAL et Catherine LANCON, au prix de 7 530 € (soit 10€ le m²),

- valide la vente de la parcelle ZP 208 (lot n°3) d'une surface de 742m² à Pierre COLLINET et Séverine HERARD au prix de 7 420 € (soit 10€ le m²).

Devis de l'entreprise TAZE - installation de TV dans les gîtes au lieu-dit Les Plattas - DE 2022 024

M. le Maire fait part du devis de l'entreprise TAZE (domiciliée à Bort-les-Orgues) concernant la fourniture et la mise en service de télévisions et paraboles au sein des 4 gîtes pour un montant de 4 372€ HT.

Considérant la nécessité d'avoir ce type de prestation dans les gîtes qui seront loués par la commune, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le devis de l'entreprise TAZE aux conditions énoncées.

Divers points relatifs aux gîtes

Achat de mobilier : Suite aux simulations effectuées sur plusieurs sites de vente en ligne par Eveline SANZ et M-Françoise MONJANEL, l'estimation des dépenses relatives au mobilier nécessaire dans chaque gîte (matériel de cuisine, électroménager, textile etc...) s'élève à environ 1160€ par chalet (déco non comprise). Michel TRIGNOL va se charger d'établir le règlement intérieur et les conditions de location qui seront soumis aux élus lors d'une prochaine réunion au cours de laquelle seront également fixés les tarifs de location ainsi que le système de réservation.

Accueil, entretien, état des lieux : Pour rappel, le conseil municipal a créé un poste d'adjoint technique lors de la précédente réunion. Suite aux candidatures reçues en mairie, des entretiens individuels seront programmés sous quinzaine.

Concernant l'exploitation du site, la Communauté de Communes va lancer une mise en concurrence des moniteurs de pêche.

Appellations - Les noms suivants sont attribués aux gîtes : n°1 : Sorbier / n°2 : Sureau / n°3 : Eglantier / n°4 : Tilleul.

Michel TOURNADRE va confectionner des petits panneaux en bois sur lesquels seront gravés ces noms.

Proposition d'achat de parcelles sur les abords du barrage

Suite à la mise en vente par EDF des parcelles AD 103 (15 290 m²) et AD 161 (6 394 m²) au lieu-dit « La Crête », les Domaines ont évalué ces parcelles boisées au prix de 5 421€. La municipalité fait une contre-proposition à 1 500€.

Permanences élections présidentielles 2022 :

8h-11h : Georges GAY - Michel TOURNADRE - Christophe BOYER

11h-14h : Bernard GUITTARD - Marie-Françoise MONJANEL - Aimé RIALAIN

14h-17h : Sylviane SOLVERY - Eveline SANZ - Didier THOMAS

17h-19h : Elisabeth KNICKERBOCKER - Bernard GUITTARD - Michel TOURNADRE - Georges GAY

Le bureau de vote est fixé à la salle Jean PAPON.

Questions diverses

* Pour information, en accord avec M. Christian JOYON, le compteur d'eau du cimetière a été transféré à son nom sachant qu'il utilise l'eau pour ses plantations.

* Eveline SANZ signale que suite à l'exploitation de bois au village du Mont, les chemins n'ont toujours pas été remis en état et restent impraticables. M. le Maire a d'ores et déjà contacté l'exploitant il y a quelques semaines ; un rappel va lui être fait.

La séance est levée à 23h.